



Conseil du développement industriel

Quarante-huitième session

Vienne, 23-25 novembre 2020

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**Suite à donner aux recommandations issues de
l'examen du Corps commun d'inspection relatif
à la gestion et à l'administration de l'ONUDI**

Recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

En application de la décision IDB.45/Dec.10, le présent document contient le rapport du Directeur général sur la suite donnée aux recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI (IDB.45/14/Add.1). Il fait suite au rapport présenté à la quarante-septième session du Conseil du développement industriel (IDB.47/20).

I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Conseil a examiné le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUDI (IDB.45/14/Add.1) et les observations du Directeur général sur ce rapport (IDB.45/1/Add.2). Par la suite, le Conseil a prié le Directeur général d'appliquer les recommandations qui lui étaient adressées, dans la limite des ressources existantes, et de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux à sa quarante-sixième session (IDB.45/Dec.10). Ce rapport a été publié sous la cote IDB.46/15.
2. Le Directeur général a le plaisir de rendre compte ci-après des progrès accomplis par le Secrétariat dans l'application des recommandations du CCI.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



II. Recommandations du Corps commun d'inspection et observations de l'ONUDI sur les progrès accomplis

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
1	La Conférence générale est invitée à examiner, à sa dix-septième session, en 2017, les stratégies proposées par le Directeur général pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 9, à veiller à ce que le rôle de l'Organisation soit bien défini et à fournir, dans le cadre des programmes et budgets successifs, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies.	Organe délibérant	Acceptée – en cours d'application Depuis l'adoption de la résolution GC.17/Res.1, des progrès ont été faits pour appuyer la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021. L'ONUDI a mis en place un cadre d'assurance de la qualité et révisé son cadre intégré de résultats et de performance, dont les indicateurs ont été présentés à la Conférence générale à sa dix-huitième session (GC.18/CRP.4). Elle a également publié, en 2020, une instruction administrative relative à la gestion axée sur les résultats, qui propose un guide sur le cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI. Depuis que le cadre intégré de résultats et de performance est utilisé, il existe de nouvelles stratégies opérationnelles, de nouveaux dispositifs et de nouveaux plans, alignés sur le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021. Il s'agit par exemple du Cadre stratégique de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire, présenté au Conseil du développement industriel à sa quarante-septième session (IDB.47/26), et de la Stratégie de l'ONUDI à l'égard des petits États insulaires en développement pour 2019-2025, présentée à la Conférence générale à sa dix-huitième session (GC.18/CRP.5). Des préparatifs sont en cours en vue de l'établissement des programmes et des budgets pour 2022-2023, qui seront axés sur les résultats.
2	Le Directeur général devrait envisager de systématiser les réunions d'information internes des hauts dirigeants, afin de renforcer les fonctions de coordination et d'échange d'informations à l'échelle de l'Organisation, le but étant d'aider le Conseil exécutif dans sa gestion de l'ONUDI.	Chef de secrétariat	Acceptée – appliquée Une circulaire visant à faire des réunions d'information internes des hauts dirigeants un moyen systématique de coordination et d'échange d'informations a été publiée (IC/2017/08).
3	Le Conseil du développement industriel devrait veiller à ce que les ressources du budget ordinaire soient suffisantes pour financer les fonctions essentielles de l'Organisation et permettre à celle-ci de mener à bien tous ses mandats d'institution spécialisée des Nations Unies de manière cohérente et durable,	Organe délibérant	À l'étude Dans les débats en cours, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets examine des solutions visant à améliorer la situation financière de l'ONUDI. Dans l'intervalle, l'ONUDI poursuit ses échanges avec les États Membres sur la ponctualité du versement de leurs contributions et en rend compte régulièrement au Comité et au Conseil, en particulier dans les rapports du Directeur général sur la situation financière de l'Organisation. Par ailleurs, elle encourage régulièrement les États Membres à verser des

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
	conformément aux dispositions de la Déclaration de Lima. Dans ce contexte, conformément à sa décision IDB.44/Dec.8, il pourrait également inviter les États Membres de l'ONUDI à augmenter leurs contributions aux comptes spéciaux créés par le Secrétariat.		contributions volontaires au Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et au fonds d'équipement et leur demande de renoncer au solde inutilisé des crédits ouverts.
4	Le Directeur général devrait présenter au Conseil du développement industriel, à sa quarante-sixième session, en 2018, un rapport d'ensemble visant à améliorer la situation financière de l'Organisation et contenant des propositions sur les principales catégories de ses ressources (budget ordinaire, budget opérationnel et contributions volontaires).	Chef de secrétariat	Le Secrétariat a pris note de cette recommandation Dans les débats en cours, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets examine des solutions visant à améliorer la situation financière de l'ONUDI. Sur la base d'une proposition adressée par le groupe de travail informel au Comité et au Conseil, la Conférence générale a autorisé le Directeur général, à sa dix-huitième session, à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement, les sommes qui pourraient être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions [GC.18/Dec.13, par. iii)]. Cela permettrait à l'Organisation d'augmenter le taux d'utilisation du budget et de réduire le solde inutilisé des crédits ouverts.
5	Le Directeur général devrait étoffer la stratégie de gestion des risques présentée à la quarante-quatrième session du Conseil du développement industriel, en 2016, afin qu'elle permette de s'attaquer de manière globale, par des mesures d'atténuation, à tous les risques majeurs qui pèsent sur l'Organisation, et la soumettre au Conseil pour approbation à sa quarante-sixième session, en 2018.	Chef de secrétariat	Acceptée – en cours d'application Un Comité de gestion des risques a été créé pour approfondir la stratégie de gestion des risques de l'ONUDI et donner des avis au Conseil exécutif sur les mesures à prendre. Comme indiqué dans le document IDB.47/16, le coordonnateur de la gestion des risques de l'ONUDI, le Directeur du Département des relations extérieures, a mené à bien un premier exercice de cartographie des risques au sein de l'Organisation, de manière à y recenser les principaux risques perçus dans ses domaines d'activité clefs. L'enquête a également permis de dresser la liste des mesures et stratégies d'atténuation prévues ou déjà mises en œuvre. Les résultats obtenus grâce à l'exercice de cartographie des risques effectué au sein de l'ONUDI ont été présentés au Comité de gestion des risques, qui a regroupé les risques perçus et les a analysés au regard du cadre de programmation à moyen terme, aboutissant ainsi à la création de la version préliminaire d'une matrice des risques internes. Soucieux de satisfaire le vif intérêt et le soutien exprimés par les États Membres sur cette question, le coordonnateur de la gestion des risques a présenté les résultats de l'exercice initial de cartographie des risques, une vue d'ensemble du profil de gestion des risques institutionnels de l'ONUDI, ainsi que la version préliminaire de la matrice des risques internes lors d'une réunion d'information organisée à leur intention le 14 décembre 2018.

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
			<p>Par l'intermédiaire du coordonnateur de la gestion des risques, l'ONUDI a participé activement aux travaux de l'équipe spéciale multifonctionnelle sur la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion. Composée des représentants de divers organismes des Nations Unies, l'équipe spéciale a mis au point un modèle de maturité des risques destiné à servir d'outil d'analyse comparative pour les organismes des Nations Unies qui adoptent des mécanismes de gestion des risques institutionnels. En intégrant l'équipe spéciale, l'ONUDI a pu partager son précieux retour d'expérience et peaufiner les mesures qu'elle déploie aux fins de la mise en œuvre de son cadre de gestion des risques institutionnels.</p> <p>Désireux de promouvoir la gestion des risques à long terme au sein de l'ONUDI, le Comité de gestion des risques a élaboré un plan de travail fondé sur son modèle de maturité des risques et sur les meilleures pratiques observées en matière de gestion des risques institutionnels. Ce plan de travail tend à confirmer les risques majeurs encourus par l'Organisation ; à approfondir le dialogue entre les supérieurs hiérarchiques concernant le profil de risque, en vue de déterminer l'appétence pour le risque, la tolérance aux risques et les seuils y relatifs ; à définir des mesures acceptables d'atténuation des risques et à les maintenir à jour ; à désigner les responsables du suivi des risques ; à apporter une contribution de fond aux fins de la mise à jour du dispositif de contrôle interne ; et à promouvoir une compréhension commune des risques au sein de l'Organisation à l'aide de documents directeurs. En fin de compte, le plan de travail permettra d'identifier les principaux risques au sein de l'Organisation, de désigner les responsables de leur suivi et de définir les mesures d'atténuation à mettre en place.</p> <p>Parmi les risques pesant le plus lourdement sur la situation financière de l'ONUDI, la perspective de voir des États Membres se retirer de l'Organisation a été expressément mise en évidence par les États Membres. Le Département des relations extérieures continue de collaborer avec un certain nombre d'anciens États Membres, tout en s'attachant à renforcer les relations de l'ONUDI avec d'autres États non membres.</p> <p>En 2019, l'ONUDI a fait l'objet d'un examen approfondi (le premier du genre) de la part du MOPAN, le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, qui a notamment rendu compte de l'absence d'un « dispositif de gestion des risques formel et normalisé à l'échelle de l'Organisation ».</p> <p>Début 2020, l'ONUDI a participé à l'enquête menée dans le cadre du projet A.449 du CCI sur les approches et les utilisations de la gestion des risques institutionnels dans les organisations du système des Nations Unies.</p>

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
			<p>La restructuration du Secrétariat menée en juin 2020 a été l'occasion de créer la fonction de Conseiller spécial du Directeur général pour la coordination des opérations et la gestion des risques, signe de l'importance croissante accordée à cette question.</p> <p>Il est prévu qu'une communication conjointe soit adressée au Conseil à sa quarante-huitième session (23-25 novembre 2020), qui présentera une vue d'ensemble des progrès accomplis concernant la politique de gestion des risques institutionnels, le dispositif de contrôle interne, le dispositif d'application du principe de responsabilité et le plan de continuité des opérations.</p>
6	Le Directeur général devrait achever l'élaboration du cadre de gestion des ressources humaines et le publier sous la forme d'une circulaire du Directeur général d'ici à la fin de 2017. Les politiques et instructions administratives correspondantes devraient être adoptées ou actualisées en conséquence.	Chef de secrétariat	<p>Acceptée – en cours d'application</p> <p>Depuis que le Conseil exécutif a approuvé la feuille de route sur les politiques des ressources humaines, les instruments suivants ont été révisés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Référentiel de compétences de l'ONUDI : publié sous la cote DGB/2019/10 le 21 mai 2019 ; 2. Modifications apportées au Règlement du personnel concernant une procédure simplifiée de recrutement et de promotion : publiées sous la cote DGB/2019/14 le 23 août 2019 ; 3. Cadre pour le recrutement et l'administration du personnel au titre de contrats de service individuels : en phase finale de révision ; 4. Politique concernant l'interdiction, la prévention et le règlement des cas de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, de discrimination et d'abus d'autorité : mise à jour par la circulaire DGB/2019/12 du 4 juin 2019 ; 5. Suivi du comportement professionnel : réexaminé par des groupes de réflexion en 2018. La concertation engagée avec les départements concernés pour appliquer les changements apportés à la politique et au progiciel de gestion intégré devrait s'achever en 2021 parallèlement à la nouvelle plateforme en ligne Success Factors ; 6. Stratégie de gestion des ressources humaines et politiques actualisées en la matière : en cours d'élaboration pour remplacer le Cadre de gestion des ressources humaines existant ; 7. Programme de promotion à la catégorie des administrateurs : proposition présentée à la Commission consultative mixte de l'ONUDI en vue de consultations entre la Direction et le personnel ; 8. Instruction administrative sur la déclaration de confidentialité et les conflits d'intérêts : publiée le 24 août 2020. <p>Instruction administrative sur la prime de mérite et la promotion au mérite : en cours d'élaboration.</p>

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
7	Le Directeur général devrait élaborer un plan d'action comprenant des mesures de contrôle visant à améliorer la diversité géographique du personnel de l'ONUDI, et rendre régulièrement compte de sa mise en œuvre au Conseil du développement industriel à compter de sa quarante-sixième session, en 2018.	Chef de secrétariat	<p>Acceptée – en cours d'application</p> <p>Un plan d'action sur la diversité géographique pour 2020-2025 est en phase finale d'élaboration, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil exécutif. Il s'articule autour de quatre axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser le personnel à tous les niveaux et promouvoir une prise de décisions responsable en matière d'acquisition de compétences ; 2. Entreprendre des campagnes de communication pour améliorer l'image de marque de l'employeur et attirer de nouveaux talents provenant d'États Membres non représentés ; 3. Consolider les partenariats établis avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres réseaux autour de l'objectif d'amélioration de la diversité et de l'inclusion ; et 4. Appliquer des méthodes fondées sur les données, notamment le suivi et la communication d'informations, pour parvenir à une plus grande diversité géographique. <p>Le cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI comprend deux indicateurs liés à la diversité géographique du personnel de l'Organisation : un pourcentage des États Membres dont les ressortissants sont des membres actifs du personnel essentiel et un pourcentage des États Membres dont les ressortissants sont des membres actifs du personnel de l'ONUDI.</p> <p>Par ailleurs, le <i>Rapport annuel de l'ONUDI 2019</i> (tableau 2 de l'annexe F) récapitule les nominations et contrats de service individuels par pays, région et territoire. Le cadre intégré de résultats et de performance et le <i>Rapport annuel</i> sont communiqués régulièrement au Conseil.</p>
8	Le Directeur général devrait élaborer un plan d'action comprenant des mesures de contrôle visant à améliorer l'équilibre entre les sexes parmi le personnel de l'ONUDI, qui viendrait compléter la Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et rendre régulièrement compte de sa mise en œuvre au Conseil du développement industriel à compter de sa quarante-sixième session, en 2018.	Chef de secrétariat	<p>Acceptée – en cours d'application</p> <p>Conformément à la Politique de l'ONUDI sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à la Stratégie de l'ONUDI concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2016-2019, à la présente recommandation et à la stratégie 2017 sur la parité des sexes du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'ONUDI a élaboré et approuvé le Plan d'action sur la parité des sexes pour 2018-2023, qui vise la parité dans les effectifs.</p> <p>Des informations précises sur le Plan d'action sur la parité des sexes ont été présentées au Conseil du développement industriel à sa quarante-sixième session (IDB.46/20 et IDB.46/20/Rev.1) et l'état d'avancement de sa mise en œuvre lui sera rapporté, à sa quarante-septième session, dans le rapport du Directeur général sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et celui sur les questions relatives au personnel.</p>

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
			L'ONUDI continue de s'efforcer d'améliorer l'équilibre entre les sexes et d'accélérer l'avènement de la parité des sexes dans son personnel, notamment par le recrutement, la formation et le perfectionnement.
9	Le Directeur général devrait publier une politique actualisée relative à la gestion des technologies de l'information et à la gestion de l'information et constituer, à l'échelle de l'Organisation, un groupe de travail chargé d'aider le Conseil exécutif à contrôler sa mise en œuvre et à formuler des orientations stratégiques dans ce domaine.	Chef de secrétariat	Acceptée – appliquée La politique relative aux technologies de l'information et des communications (TIC) a été actualisée et publiée sous la forme d'une circulaire du Directeur général (DGB/2017/08). Un groupe de travail sur les TIC a été créé pour continuer d'améliorer l'efficacité de la gestion des technologies de l'information et de la gestion de l'information dans l'Organisation (IC/2018/10).
10	La Conférence générale est invitée à adopter une stratégie globale concernant la présence de l'ONUDI sur le terrain, qui s'inscrirait pleinement dans l'action menée par l'Organisation pour mettre en œuvre le Programme 2030, y compris un ensemble de critères permettant d'évaluer l'efficacité de cette stratégie.	Organe délibérant	Acceptée – appliquée Une évaluation thématique indépendante du réseau de bureaux hors Siège de l'ONUDI portant sur l'utilité et l'efficacité de ce réseau pour la performance de l'ONUDI et les retombées de son action, l'exécution de son mandat – un développement industriel inclusif et durable – et la réalisation du Programme 2030, a été publiée en décembre 2019. Un plan d'action visant à maximiser les possibilités offertes par la réforme du système des Nations Unies pour le développement a été présenté au Conseil du développement industriel (IDB.47/CRP.10) et à la Conférence générale à sa dix-huitième session (GC.18/6). Il prévoit des mesures visant à renforcer les moyens d'action du réseau de bureaux hors Siège et à asseoir la présence de l'ONUDI sur le terrain, ainsi qu'à améliorer les résultats, la responsabilité et les services fournis au niveau des pays au titre des programmes. Les indicateurs révisés du cadre intégré de résultats et de performance permettent désormais de mesurer, et par conséquent de gérer, la performance de l'ONUDI et ses résultats au niveau des pays. Des activités de renforcement des capacités et des mécanismes de programmation axée sur les résultats, de suivi et de communication d'informations au niveau des bureaux hors Siège sont prévus dans les plans d'exécution du cadre intégré de résultats et de performance.

III. Mesure à prendre par le Conseil

3. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.
-